

COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2018

Date de la convocation: 17 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Présents: Mme GUÉRIN Maire, Ms. AMPE et COQUEREL Adjoints.
Mmes et Ms, ZUNINO, BLAISE, CHARTIER, DELESTANG, CHAILLOU, de LOPPINOT et GAUTIER-DESSVAUX

Absents excusés : Mme LAUNAY a donné pouvoir à M. AMPE

Egalement présente : Marie-Claude ROUX

Monsieur ZUNINO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Boîte à livres ;*
- *Rapport 2017 de la CDC du Pays de Mortagne et du SMIRTOM Perche Ornais ;*
- *Enfouissement des réseaux téléphoniques lieu-dit « La Chellerie » ;*
- *Enfouissement des réseaux rue de Réno ;*
- *Toiture de l'église ;*
- *Fossé eaux pluviales ;*
- *Site internet communal ;*
- *Heures poste secrétariat ;*
- *Participation aux repas de cantines école Notre Dame ;*
- *Travaux supplémentaires sur le mur du Cimetière ;*
- *Informations et questions diverses.*

BOÎTE A LIVRES :

Madame le Maire donne la parole à Madame ROUX Marie-Claude, habitante de la commune. Celle-ci présente au conseil municipal son projet de création d'une bibliothèque de partage dans la cabine téléphonique désaffectée.

« Partager des livres que nous avons trouvés passionnants de tous thèmes confondus (romans, polars, livres de jeunesse, des classiques, etc.) Un partage solidaire et citoyen.

- Emprunter un livre,
- En mettre un autre en échange
- Ou remettre celui que nous avons emprunté.

La commune entière pourra échanger des ouvrages gratuitement, en toute confiance et nous pourrons partager notre goût pour la lecture avec les autres. (...) »

Le Conseil Municipal apprécie l'initiative, et autorise Mme ROUX à poursuivre ce projet.

Orange sera contacté pour ôter l'équipement téléphonique et annuler le projet initial d'enlèvement.

La Commune apportera son aide pour la réalisation des étagères intérieures et la customisation de l'extérieur. Mme ROUX s'engage à continuer à participer à la mise en œuvre de cette bibliothèque de partage et :

- Contacte diverses entreprises pour la mise en œuvre ;
- Se charge de solliciter des financements ;
- Se charge du fonctionnement et de l'entretien.

RAPPORTS ANNUELS 2017 DE LA CDC DU BASSIN DE MORTAGNE AU PERCHE ET DU SMIRTOM DU PERCHE

ORNAIS :

DÉLIBÉRATION N° 2018-029

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2017 de la CDC du Bassin de Mortagne au Perche et celui du SMIRTOM du Perche Ornaïs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ces rapports 2017 ;
- **S'INTERROGE** sur l'augmentation importante de 30 % de la T.O.M. en zones rurales avec apport volontaire, dès lors que les communes ont investi dans le regroupement des points de collecte d'ordures ménagères avec le tri sélectif.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES LIEU-DIT « LA CHELLERIE » :

DÉLIBÉRATION N° 2018-030

Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'un dossier de **renforcement des réseaux** a été inscrit au programme du Territoire d'énergie Orne au lieu-dit « La Chellerie ». Ce dossier sera traité en souterrain.

Madame le Maire rappelle que par délibération antérieure, nous avons délégué au Te 61 la compétence en matière de génie civil pour les travaux de télécommunication par le biais d'une convention cadre bipartite.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet. Ils se décomposent ainsi qu'il suit :

OPERATIONS	MONTANTS EN € TTC
SAINT-MARD-DE-RENO « La Chellerie » travaux réseau télécommunication	16 235,33
SAINT-MARD-DE-RENO « La Chellerie » MOE Te61	526,47
Total Financement Commune	16 761,80

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- **DEMANDE** que cet avant-projet sommaire concernant les travaux de sécurisation des réseaux électriques et de génie civil de télécommunication soit réétudié ;
- **S'ENGAGE** à effacer les réseaux téléphoniques sur le chemin communal ;
- **DIT** que l'effacement sur la route départemental ne serait être à la charge de la Commune ;
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à la réalisation des travaux restant à la charge de la collectivité au prorata des mètres linéaires « communaux » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE RENO – RD 8 « LE MAGASIN » - « LES TROUS A POTS » :

DÉLIBÉRATION N° 2018-031

Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'un dossier de **enfouissement des réseaux** a été inscrit au programme du Territoire d'énergie Orne rue de Réno – « Les Tanneries » -> RD8 « Le Magasin » -> « Les Trous à Pots ». Ce dossier sera traité en souterrain.

Madame le Maire rappelle que par délibération antérieure, nous avons délégué au Te 61 la compétence en matière de génie civil pour les travaux télécommunication par le biais d'une convention cadre bipartite.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet. Ils se décomposent de la sorte :

OPERATIONS	MONTANTS EN € TTC
SAINT-MARD-DE-RENO « Le Magasin » travaux réseau télécommunication	3 100,64
SAINT-MARD-DE-RENO « Le Magasin » MOE Te61 télécommunication	79,19
SAINT-MARD-DE-RENO « Le Magasin » travaux réseau éclairage public (hors matériel)	6 120,00
SAINT-MARD-DE-RENO « Le Magasin » MOE Te61 réseau éclairage public	255,00
Total Financement Commune	9 554,84

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cet avant-projet sommaire concernant l'enfouissement des réseaux électriques, téléphonique et d'éclairage public ;
- **S'ENGAGE** à effacer les réseaux téléphoniques et d'éclairage public ;
- **PREVOIT** les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux restant à la charge de la collectivité ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

TOITURE DE L'ÉGLISE :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de lancer les études préalables à la réfection de la toiture de l'église.

Il est nécessaire de consulter Madame l'architecte des Bâtiments de France afin de définir les travaux nécessaires et demander l'autorisation de poser une gouttière.

L'estimation financière des dits travaux et le plan de financement permettront de déposer les demandes de subvention.

Le dossier d'appel d'offres pourra être constitué par nos soins et la consultation lancée.

Ce processus demande plusieurs mois et les travaux pourraient débuter à l'horizon 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder aux études de réfection de la toiture de l'église.

FOSSÉ EAUX PLUVIALES DU BOURG :

Madame le Maire a été saisie d'une demande de busage du fossé « eaux pluviales » au lieu-dit « Les Pièces d'Assite » - « Les près Marais », comme cela a déjà été partiellement réalisé.

Madame le Maire indique que le chêne en bord de route devra être préservé.

Le Conseil Municipal demande qu'un devis soit établi par l'entreprise ZUNINO pour un busage en tuyau de drainage de diam 200. Ce point sera revu lors d'un prochain conseil.

SITE INTERNET COMMUNAL :

Madame le Maire précise que suite à la mise à jour du site par le prestataire Réseau des Commune, les codes d'accès ont été perdus. Mme LAUNAY n'a donc pu alimenter le site depuis plusieurs mois.

Le prestataire a remis à jour les administrateurs, ainsi, Mme LAUNAY pourra désormais se faire aider par la secrétaire de mairie. Mme LAUNAY s'engage à la former. Le Site communal sera ainsi réactualisé régulièrement et permettra à tous d'y retrouver les comptes rendus de réunion, à annoncer les festivités, bref d'être plus vivant.

MODIFICATION DU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE :

DÉLIBÉRATION N° 2018-032

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la demande de Mme MAIGNAN ADAM Cécile de passer à 20h hebdomadaires le temps de travail du poste de secrétaire de mairie,

Considérant que la charge de travail du poste peut être assumée en 20 h,

Considérant que le Comité Technique n'a pas à être saisi lorsque la modification n'excède pas 10% de la durée hebdomadaire (agents à temps non complet) et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30 mai 2018

Le Maire propose à l'assemblée de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01 octobre 2018,

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	Temps de travail	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Administrative	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ème} classe	2 ^{ème} échelon	22/35 ^{ème}	Un	Néant
Administrative	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	2 ^{ème} échelon	20/35 ^{ème}	Néant	Un

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CRÉE** 1 (un) emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires au 1^{er} octobre 2018.
- **SUPPRIME** 1 (un) emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, permanent à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires au 30 septembre 2018.
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **DIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget,

PARTICIPATION AUX REPAS DE CANTINE A L'ECOLE NOTRE DAME :
DÉLIBÉRATION N° 2018-033

M. COQUEREL rapporte que lors de l'assemblée générale de la cantine de l'école de la Chapelle Montligeon le 13 mars dernier, il a constaté que l'école ne reversait pas la totalité de la subvention de la commune aux parents. Ainsi, alors que l'école a reçu, pour l'année scolaire 2016/2017 et 2017/2018, 1,56 pour les repas « primaires » et 1,61 pour les repas « maternelles », seuls 1,50 € étaient déduits des factures de cantine des St Mardais.

Mme le Maire et lui-même ont rencontré la directrice de l'école Cette dernière constate l'anomalie issue d'une erreur. La totalité des sommes ainsi affectée au budget de fonctionnement de la cantine semble difficile à récupérer en totalité sans impacter l'équilibre financier de l'association déjà fragile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** le remboursement des sommes non reversées aux familles de l'année 2016/2017, soit **338,27 €**
- **DIT** que cette somme sera déduite par tiers sur les factures trimestrielles des repas 2018/2019 présentées par l'école à la commune.
- **RAPPELLE** que pour l'année scolaire 2018/2019 la commune versera **1,60 €** pour les primaires et **1,65 €** pour les maternelles.
- **RAPPELLE** que ces sommes devront être intégralement déduites des factures des familles.

INFORMATIONS ET QUESTIONS :

- **Taille des haies :** Monsieur AMPE demande l'autorisation de faire appel à une entreprise pour procéder à la taille des haies du cimetière, du terrain communal ainsi que la taille du talus sous les salles des fêtes. Considérant l'importance et la pénibilité de ces entretiens, le Conseil municipal accepte de recourir à une entreprise. L'entreprise Bolzinger va être contactée.
- **Grilles de la Mairie :** Madame le Maire souhaiterait que les grilles du muret devant la mairie soient rénovées en peinture époxy. Il sera nécessaire de démonter les grilles, de les modifier pour pouvoir les remonter sans soudure avant de les transporter dans un atelier spécialisé qui procédera au décapage et la mise en peinture époxy avec passage au four. Le Conseil Municipal souhaite que des devis soient établis pour étudier ce projet.
- **Vœux du Maire :** Le Conseil Municipal fixe la cérémonie des vœux au samedi 05 janvier 2019 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures, et les Membres présents ont signé le registre.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SUR LE MUR DU CIMETIERE :

Madame le Maire rappelle le devis numéro 660 du 15/05/2018 de l'entreprise Bassaille accepté pour un montant de 26 282,00 € HT par délibération n° 2018-0 du /2018.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour finir le chantier :

- Consolidation d'une partie de mur jugée trop fragile lors de la rénovation ;
- réalisation de chapeaux sur les deux piliers d'entrée, rappelant le style des piliers situés devant la mairie réalisés à la même époque.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Bassaille de 1 300,00 € HT soit 1 560,00 € TTC représentant une augmentation de 4,95 % du devis initial. Elle précise que cela n'entraîne pas de modification du plan de financement et que les crédits ouverts au budget 2018 sont suffisants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis pour travaux supplémentaires de 1300,00 € HT soit 1560,00 € TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les toutes les pièces liées à cette affaire.